

**Mercredi 24 février 2021**

## NEGOCIATION ATT SALLES H24

Issue incertaine mais avancées significatives autour de la table des négos

La négociation entre dans sa dernière ligne droite. Incontestablement, le travail des négociateurs en séance (**FO** et la CFE sont les 2 OS restées autour de la table) a déjà permis des avancées significatives par rapport au premier projet d'accord présenté lors de la séance du 8 janvier. Pour mémoire, 6 séances de négociation ont eu lieu, les 2 dernières seront les 5 et 9 mars. Leurs enjeux ? Obtenir de nouvelles avancées et lever les derniers obstacles majeurs à l'acceptabilité du projet d'accord qui sera soumis à la signature.

### Le point sur les avancées obtenues depuis la dernière séance en date du 12 février :

**Temps de travail des salles H24 :** la possibilité à chaque salle de choisir entre 35 h avec bureaux fixes et 32 h payés 35 h avec bureaux mobiles ; négociation sur 32 h et 35 h renvoyée à chaque annexe par salle selon modalités 35 h ou 32 h ci-dessous :

- à 35 h, 5 bureaux mobiles par an à l'initiative du salarié et 5 pour le manager pour des activités de bureaux
- à 32 h, bureaux mobiles avec une fraction bureaux mobiles/bureaux fixes (**FO** a proposé 75% de bureaux mobiles au lieu de 100%)

**Planning de référence :** planning annuel de référence comme aujourd'hui dans les dispatchings régionaux. Tout remplacement quel qu'il soit donne lieu à compensation (ISC, IJF...)

**Gestion des jours fériés :** par rapport à la position initiale de la Direction d'interdire la pose de congés sur les jours fériés (seule possibilité : les permutations à l'amiable), le remplacement sur jours fériés est « exceptionnellement possible avec une attention particulière sur les jours fériés d'été ».

**Relève entre les quarts :** minimum 15 minutes et jusqu'à 30 minutes à certaines relèves dont la durée est fonction de la quantité d'information à transmettre (ex. : à 13h en semaine) ou de la variabilité des équipes pour l'Exploitation et SI-Télécom (ex. : le soir en semaine avec plus d'opérateurs en journée que la nuit). Ces temps de relève sont intégrés dans la durée des quarts.

**Rythme de travail en 2 x 12h en semaine :** ce point sera abordé lors de la négociation de l'annexe de chaque salle.

**Heures à rattraper ou à reprogrammer : FO** demande de ne pas revenir sur les dispositions existantes.

**Mesures de raccordement** : la perte est estimée entre 5000 et 6000 € par an par salarié en moyenne entre les roulements actuels de l'Exploitation et ceux de demain pour les salles de flux.

-> Proposition de la Direction : compensation de cette perte à hauteur de 100% la 1<sup>e</sup> année, 80% la 2<sup>e</sup> et 40% la 3<sup>e</sup>

-> Compensation obtenue par FO : 100% les 2 premières années, puis 60% la 3<sup>e</sup> et 40% la 4<sup>e</sup>

**Les deux dernières séances seront-elles suffisantes pour emporter la signature de FO ? Il appartient à la Direction d'apporter les réponses et avancées que nous attendons encore.**

**Bien que notre objectif soit d'éviter une Décision Unilatérale de l'Employeur, fatalement plus défavorable qu'un accord, il est clair que nous ne signerons pas à n'importe quel prix.**

## BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Veillez contacter vos interlocuteurs habituels ou

nous écrire à [RTE-FO@rte-france.com](mailto:RTE-FO@rte-france.com)

AGIR, NE PAS SUBIR

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

